DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 Janvier 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 19
Votants : 20 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ - P. SEROR – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – R. DEJEAN – J. BLETTERY – S. BRUNO, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE

Absents excusés :

Mmes et MM. C. BARDOT – F. SENNEPIN – N. CHAMOUX BOUILLON – M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – C. BOUARD – P. BONNET - J. ALMAZAN E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 4

OBJET :

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE GAIA EN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES

AVENANT N° 1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :
25 JAN. 2021
Publiée ou notifiée le :
25 JAN. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-5-1, L.1414-1 et suivants, et l'article L.1414-3,

Vu l'article L3112-1 du Code de la Commande publique,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Communautaire du 21 novembre 2019 portant approbation de la convention constituant le groupement d'autorités concédantes entre Vichy Communauté et le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des déchets du Roannais (SEEDR), pour le lancement d'une délégation de service public conjointe pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de GAIA,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 introduisant un nouvel article L1411-1-5 au CGCT précisant la composition des commissions de délégation de service public (CDSP) chargées d'analyser les candidatures et les offres comme suit :

- 1 représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la commission de délégation de service public de chaque membre du groupement qui dispose d'une telle commission,
- 1 représentant pour chacun des autres membres du groupement, désigné selon des modalités qui leur sont propres,

Vu la délibération n° 6 du Bureau Communautaire du 19 novembre 2020 approuvant, d'une part, la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de groupement de commandes précitée pour modifier la commission de délégation de service public en portant le nombre de représentant de Vichy Communauté à un membre, conformément à l'article L1411-5-1 du CGCT, et désignant , d'autre part, Monsieur Bernard Aguiar, Vice-président délégué au développement de l'économie circulaire et du recyclage et de la gestion des déchets pour représenter Vichy Communauté à la CDSP du groupement d'autorités concédantes,

Considérant que seuls les membres à voix délibérative de la CDSP de Vichy Communauté peuvent représenter l'établissement à la CDSP de groupement,

Considérant que Monsieur Aguiar n'est pas membre de la CDSP de Vichy Communauté,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'annuler la délibération n°6 du 19 novembre 2020,
- De conclure un avenant n°1 à la convention constitutive du groupement modifiant la composition de la commission de délégation de service public en portant le nombre de représentant de Vichy Communauté à un membre, conformément à l'article L1411-5-1 du CGCT,
- De désigner Madame Elisabeth Barge en tant que membre titulaire et Mme Nicole Coulange en tant que membre suppléante, pour siéger au sein de la commission de délégation de service public du groupement,
- D'autoriser le Président ou la Conseillère délégué à la commande publique à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement d'autorités concédantes entre Vichy Communauté et le SEEDR et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- Annule la délibération du Bureau Communautaire n°6 du 19 novembre 2020,
- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 7 janvier 2021.
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JANVIER 2021 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE GAIA EN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES - AVENANT N° 1

Date de décision: 07/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 25/01/2021

Numéro de l'acte : 07jan2021_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210107-07jan2021_4-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 Domaines de competences par themes Environnement

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20210107-07JAN2021_4-DE-1-1_1.pdf)